

6564

**REVETEMENTS ET PEINTURES DU MIDI
- RPM BALLY**

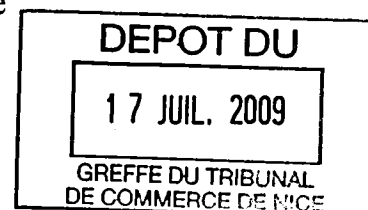
Société à Responsabilité Limitée au capital de 150.500 €

Siège social : Parc d'Activité de Nice-Lingostière

12, Chemin de Saquier

06200 NICE

R.C.S. NICE 317 527 885



| |
|--|
| <p>PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 22 JUIN 2009</p> |
|--|

L'an deux Mille Neuf,
Le vingt-deux juin,
à 17 heures.

Les associés de la Société REVETEMENTS ET PEINTURES DU MIDI – RPM BALLY, Société à Responsabilité Limitée au capital de 150.500 € divisé en 2.150 parts sociales de 70 € chacune, se sont réunis au siège social à NICE (06200) Parc d'Activité de Nice-Lingostière, 12 Chemin de Saquier, en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle sur convocation faite par le gérant.

La feuille de présence est émarginée par chaque associé présent ou représenté en entrant en séance.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Gérard MINVIELLE, associé-gérant.

Le président constate que les associés présents ou représentés détiennent ensemble le nombre de parts requis pour la tenue d'une Assemblée générale ordinaire.

Le Cabinet TRINTIGNAC & ASSOCIES, Commissaire aux Comptes dûment convoqué, est absent et excusé.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et habilitée à prendre toute décision ordinaire.

Le président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- la feuille de présence,
- le rapport de gestion de la gérance au 31 décembre 2008,
- les rapports général et spécial du commissaire aux comptes au 31 décembre 2008,
- l'inventaire, le bilan, le compte de résultat et l'annexe au 31 décembre 2008,
- le texte des résolutions qui seront soumises à l'approbation de l'assemblée.

FT

22

M
P

Le président déclare que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- **Rapport de gestion de la gérance sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2008,**
- **Rapports général et spécial du Commissaire aux Comptes sur l'exécution de sa mission et sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de Commerce,**
- **Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2008,**
- **Quitus de la gérance,**
- **Affectation des résultats de l'exercice clos le 31 décembre 2008,**
- **Renouvellement du mandat des commissaires aux comptes,**
- **Questions diverses.**

Puis lecture est donnée du rapport de gestion de la gérance et des rapports général et spécial du Commissaire aux Comptes.

La discussion générale est ouverte. Diverses observations sont échangées. Finalement, personne ne demandant plus la parole, la gérance met successivement aux voix les résolutions suivantes, à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion de la gérance et du rapport du commissaire aux comptes sur l'exécution de sa mission au cours de cet exercice, approuve lesdits rapports ainsi que le bilan et les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2008, tels qu'ils ont été présentés par la gérance et qui font apparaître, pour ledit exercice, un résultat bénéficiaire de 106.505,07 €.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne quitus entier, définitif et sans réserve au gérant pour l'exercice écoulé.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter, comme suit, le résultat bénéficiaire de l'exercice qui s'élève à 106.505,07 € :

| | |
|---|---------------|
| • Résultat bénéficiaire de l'exercice | 106.505,07 € |
| • Report à Nouveau 2008 | CR 3.951,71 € |
| | ----- |
| | 110.456,78 € |

MA
FT
P
Z2

| | |
|---|--------------|
| • Distribution de dividendes | 77.400,00 € |
| • Affectation au compte "Autres Réserves" | 30.000,00 € |
| • REPORT A NOUVEAU 2009 CR | 3.056,78 € |
| | ----- |
| | 110.456,78 € |
| | ===== |

L'Assemblée Générale constate que le dividende par part sociale est de 36 € pour chacune des 2.150 parts sociales composant le capital de la société.

Sur le plan fiscal, conformément aux dispositions en vigueur, ce dividende n'est pas assorti d'un avoir fiscal, mais ouvre droit, au profit des porteurs de parts personnes physiques, à l'abattement de 40 % calculé sur la totalité de son montant et sera soumis au prélèvement social de 12,1 %.

Les dividendes seront mis en paiement à compter du jour de l'assemblée.

L'Assemblée Générale donne acte du rappel fait par le gérant sur le montant des dividendes qui ont été mis en distribution au titre des trois exercices précédents :

| | Dividendes nets par part |
|--------------------------------------|--------------------------|
| • <i>AU TITRE DE L'EXERCICE 2005</i> | NEANT |
| • <i>AU TITRE DE L'EXERCICE 2006</i> | 24,00 € |
| • <i>AU TITRE DE L'EXERCICE 2007</i> | 21,00 € |

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée générale approuve sans réserve le rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de Commerce qui y sont mentionnées.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée, les associés concernés n'ayant pas participé au vote.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale constate que le mandat du Commissaire aux Comptes titulaire, le Cabinet TRINTIGNAC & ASSOCIES et le mandat du Commissaire suppléant Monsieur Jean-François GUTTADORO, arrivent à échéance avec l'exercice clos le 31 décembre 2008.

WP

FT ZZ

L'Assemblée Générale décide de renouveler le mandat des Commissaires aux Comptes pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'exercice clos le 31 décembre 2014. Le mandat expirera avec l'Assemblée Générale d'approbation des comptes qui se tiendra avant le 30 juin 2015.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

*_*_*_*_*_*_*_*_*_*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par les associés présents.

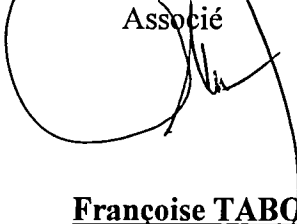
Manuel DELAGE

Associé



Nicolas PIZZO

Associé



Françoise TABORIN

Associée



Michaël MINVIELLE

Associé



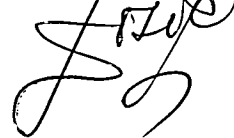
Gérard MINVIELLE

Président



Zvonko ZIZIC

Associé



Virginie MINVIELLE

Associée



Vincent MINVIELLE

Associé

